



Désaccord sur processus de déclaration de succession

Par **fred83570**, le **03/09/2014** à **11:34**

Bonjour,

Ma mère est décédée, elle avait 4 enfants.

L'un d'une seconde union est mort mais a eu deux enfants encore mineurs.

Le certificat de notoriété fera donc figurer ces éléments et la mère de ces deux mineurs (que mes deux autres frères et moi ne connaissons pas) sera convoquée devant le notaire que j'ai désigné, uniquement dans le but d'obtenir ce certificat.

N'ayant pas l'intention de conserver ce professionnel pour la déclaration de succession (actifs en liquidité de 15000 euros et aucun bien), comment cela se passera t-il si cette jeune femme désire par précaution (ou sur conseil du notaire...) que la succession soit néanmoins réglée par l'officier d'état civil, tandis que j'ai l'intention de procéder aux démarches de mon côté ????

Merci de bien vouloir m'apporter les éléments de réponse.

Cordialement